



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## politique fiscale

Question écrite n° 2130

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les prélèvements obligatoires supportés par les salariés. En effet, selon l'étude de l'institut économique Molinari en partenariat avec le cabinet d'audit Ernst et Young, la France connaît un taux de charges et d'imposition réel de 56,5 % sur le salaire complet. En effet, ce taux est calculé en agrégeant les différents impôts et charges que supportent directement ou indirectement le salarié (cotisations sociales, impôt sur le revenu, TVA) en les rapportant au salaire complet du salarié moyen. Cette étude démontre que le taux d'imposition réel des salariés des pays de l'Union européenne est beaucoup plus faible avec 44,9 % du salaire. Même s'il est bon d'interpréter ce type d'indicateurs avec prudence étant donné que les systèmes sociaux sont très différents, il est intéressant de noter que le salarié français est un des salariés européens les plus fiscalisés. Il souhaite savoir comment le Gouvernement entend inverser cette tendance qui pénalise le pouvoir d'achat des salariés et la compétitivité de notre pays.

### Texte de la réponse

La France se caractérise par un niveau élevé de prélèvements obligatoires perçus au profit de l'Etat, des organismes de sécurité sociale et des collectivités locales. Si le taux des prélèvements obligatoires constitue un indicateur favorisant les comparaisons internationales, les résultats qui en découlent doivent être interprétés avec précaution en raison d'approches comptables divergentes et parce que le niveau des prélèvements obligatoires dépend de choix organisationnels et de modes de financement de l'action publique qui peuvent varier de manière significative selon les Etats. Il semble donc plus pertinent de comparer la structure même des prélèvements obligatoires. A cet égard, la France se singularise par une part élevée des cotisations sociales dans les prélèvements obligatoires. Plus que l'impôt sur le revenu, ce sont les cotisations sociales qui sont en moyenne plus élevées en France, parce que le système social français repose pour une large part sur le principe de la solidarité nationale face aux différents risques de la vie (maladie, chômage, vieillesse). Il convient aussi de noter que l'efficacité du système social français s'est démontrée lors de la récente crise économique, puisqu'il constitue un stabilisateur automatique de l'économie, amortissant les fluctuations liées aux cycles économiques, et préservant notamment la consommation en période de ralentissement de la croissance. La réforme fiscale menée par le Gouvernement vise à concilier le nécessaire redressement des comptes publics, qui constitue un impératif pour restaurer la crédibilité de la France, et le rétablissement d'une plus grande justice des prélèvements fiscaux et sociaux. Elle doit assurer le respect des objectifs de déficit public auxquels la France s'est engagée pour atteindre l'équilibre des comptes publics en 2017. En matière de soutien du pouvoir d'achat, le Gouvernement a d'ores et déjà pris les mesures d'urgence que sont la hausse de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire, le coup de pouce au SMIC. Les mesures fiscales proposées en loi de finances rectificative pour 2012 et projet de loi de finances initiale pour 2013 permettront de préserver la consommation des ménages, notamment des plus modestes, et de soutenir la croissance en 2013. Pour être efficace, le redressement des comptes publics doit en effet préserver la croissance à court terme dans un contexte de faiblesse conjoncturelle et accroître les capacités d'offre et la compétitivité à moyen terme de la France.

## Données clés

**Auteur** : [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription** : Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 2130

**Rubrique** : Impôts et taxes

**Ministère interrogé** : Budget

**Ministère attributaire** : Budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [31 juillet 2012](#), page 4540

**Réponse publiée au JO le** : [15 janvier 2013](#), page 418